

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue par vidéoconférence, le **lundi 10 janvier 2022** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

En raison des mesures sanitaires actuelles liées à la COVID-19, la présente séance est tenue par vidéoconférence.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021

2. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer de décembre 2021
- 3.2 Autorisation de paiement des fournisseurs en ligne pour l'année 2022
- 3.3 Élection partielle du 16 janvier 2022 - Rémunération des employés électoraux pour le BVA et le BVO
- 3.4 Autorisation de signature du protocole d'entente pour la subvention FIMEAU - Projet de prolongement du réseau aqueduc sur les rues de la Plage-Beauchesne, du Lac et Omer
- 3.5 Dépôt d'une offre de services juridiques de DHC Avocats

4. LÉGISLATION

- 4.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 085-2022 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques
- 4.2
- 4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 086-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

5. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

- 5.1 Projet de réfection de l'Avenue Pie-X - Ratification du mandat donné à Englobe de caractérisation des matériaux granulaires et des sols

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Dépôt et adoption des permis du mois de décembre 2021
- 6.2 Autorisation d'affichage d'un poste de technicien en inspection, permis, environnement et sécurité civile
- 6.3 Développement Lecours Phase II - Autorisation de signature des documents et ouverture de chantier
- 6.4 Développement du Domaine Gaudreau - Acceptation provisoire des travaux et autorisation de paiement

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Rémunération 2022 des surveillants de la patinoire Léon-Couture

8. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES DES CITOYENS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-01-979

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-980

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 décembre 2021. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

2022-01-981

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de décembre 2021 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 16 pages et totalisant un montant de **673 936,99 \$**.

La directrice générale et greffière-trésorière précise que ce montant comprend les montants suivants: 105 999,66 \$ pour le projet de prolongement du réseau aqueduc en urgence sur la rue Fortin à refacturer aux propriétaires des résidences desservies, ainsi qu'un montant de 384 894,34 \$ à verser à la Ville de Victoriaville dans le cadre de l'entente relative aux loisirs et à la culture.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de décembre 2021 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **673 936,99 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 décembre 2021 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-982

AUTORISATION DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS EN LIGNE POUR L'ANNÉE 2022

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des fournisseurs à payer en ligne, telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à ajouter de nouveaux fournisseurs en cours d'année 2022, le cas échéant.

QUE le conseil réitère que la conseillère Dominique Blanchette est l'élue mandatée afin d'approuver les paiements effectués en ligne par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-983

ÉLECTION PARTIELLE DU 16 JANVIER 2022 - RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS ÉLECTORAUX POUR LE BVA ET LE BVO

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE les salaires suivants soient versés aux employés électoraux pour l'élection partielle du conseiller du district 4 du 16 janvier 2022 (Commission de révision, BVA et BVO):

Présidente et secrétaire d'élection: Le plus élevé des montants entre ceux prévus au *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* ou le taux horaire multiplié par le nombre d'heures travaillées ;

Scrutateur de bureau de vote: 21 \$ / heure

Secrétaire de bureau de vote: 20 \$ / heure

Réviseur: 21 \$ / heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-984

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA SUBVENTION FIMEAU - PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU AQUEDUC SUR LES RUES DE LA PLAGE-BEAUCHESNE, DU LAC ET OMER

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du réseau aqueduc municipal réalisé dans le secteur des rues de la Plage-Beauchesne, du Lac et Omer en 2020 est subventionné en grande partie par provenant du FIMEAU ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, à la fin décembre 2021, le protocole d'entente de la subvention maximale de 1 339 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise le maire Michel Larochelle à signer le protocole d'entente relatif à la subvention du FIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-985

DÉPÔT D'UNE OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES DE DHC AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE le cabinet DHC Avocats a déposé une offre de services juridiques ;

CONSIDÉRANT QUE le forfait proposé d'appels illimités s'applique à des questions juridiques de base concernant le droit municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, à son emploi, une avocate et une urbaniste, et que ces dernières sont en mesure d'effectuer les vérifications juridiques quotidiennes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil n'accepte pas l'offre de services juridiques déposée par le cabinet DHC Avocats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 085-2022 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

La conseillère Johanne Therrien donne un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 085-2022 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques sera adopté à une séance ultérieure.

Mme Therrien dépose et présente le projet de règlement 085-2022.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 086-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Bertrand Martineau donne un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 086-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté à une séance ultérieure.

M. Martineau dépose et présente le projet de règlement 086-2022.

**2022-01-986
PROJET DE RÉFECTION DE L'AVENUE PIE-X - RATIFICATION DU MANDAT DONNÉ À ENGLOBE DE CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX GRANULAIRES ET DES SOLS**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil ratifie et accepte le mandat au montant de 16 750 \$, taxes en sus, donné par la directrice générale et greffière-trésorière à l'entreprise Englobe afin d'effectuer la caractérisation des matériaux granulaires et des sols dans le cadre du projet de réfection de l'Avenue Pie-X.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2022-01-987
DÉPÔT ET ADOPTION DES PERMIS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021**

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des permis du mois de décembre 2021 pour une valeur des travaux de **55 000 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-988

AUTORISATION D’AFFICHAGE D’UN POSTE DE TECHNICIEN EN INSPECTION, PERMIS, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la construction de deux nouveaux développements domiciliaires dans la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la pandémie de COVID-19, les terrains résidentiels prêts à construire sont de plus en plus sollicités ;

CONSIDÉRANT QU'une proportion importante des terrains des développements domiciliaires sont déjà vendus ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de créer un poste de technicien en émission de permis, inspection et environnement, et ce, jusqu'à la fin du mois de décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la pandémie, il est aussi pertinent de mettre à jour de plan de sécurité civile de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à afficher un poste de technicien en émission de permis, inspection et environnement, avec un volet de sécurité civile, et ce, jusqu'au mois de décembre 2022.

QUE la totalité du salaire, déductions à la source, ainsi que le matériel nécessaire pour ce nouveau poste soit affectée à la subvention reçue du gouvernement provincial en 2021 afin de contribuer aux dépenses supplémentaires qui résultent de la pandémie de COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-989

DÉVELOPPEMENT LECOURS PHASE II - AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS ET OUVERTURE DE CHANTIER

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil refuse les projets d'ententes promoteurs et de cession pour fins de parc qui étaient rédigées selon les négociations de 2017.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et greffière-trésorière et l'urbaniste à recommencer les négociations de 2017 afin de présenter de nouveaux projets d'ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-990

**DÉVELOPPEMENT DU DOMAINE GAUDREAU - ACCEPTATION
PROVISOIRE DES TRAVAUX ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les documents préparés en date du 16 décembre 2021 pour effectuer la réception provisoire des travaux effectués dans le développement du Domaine Gaudreau ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du certificat de réception provisoire de la firme Pluritec, ainsi que le tableau de répartition des coûts assumés par le promoteur et la municipalité, le tout calculé en vertu de l'entente promoteur signée entre les deux parties le 27 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil accepte provisoirement les travaux municipaux effectués dans le cadre du développement du Domaine Gaudreau.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à donner un mandat à la Notaire Me Marie-Claude Côté afin de réaliser l'acte de cession des infrastructures municipales du promoteur à la municipalité, le tout, pour un montant symbolique d'un dollar.

QUE le maire, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale et greffière-trésorière, ou l'urbaniste, en son absence, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de procéder à la cession.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à préparer un chèque représentant 95 % de la part municipale telle que décrite dans le tableau de partage des coûts préparé par la firme Pluritec en date du 9 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-991

**RÉMUNÉRATION 2022 DES SURVEILLANTS DE LA PATINOIRE LÉON-
COUTURE**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de majorer à la hausse le salaire horaire des surveillants de la patinoire du Parc Léon-Couture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QU'à partir de la paie du 20 janvier 2022, les taux horaires de Jonathan Boivin et de William Béland soient majorés de 1,50 \$ et que celui de Bryan Bolduc soit majoré de 0,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES DES CITOYENS

La directrice générale et greffière-trésorière, Me Beaudoin, résume les questions reçues des citoyens:

Tout d'abord, un résidant de la route Pouliot s'interroge sur la pénurie d'eau potable qui est survenue à l'automne dernier dans les puits privés d'une partie

de la rue Fortin. Il souhaite savoir les mesures qui seront mises en place par la Municipalité afin de prévenir ce genre de situation à d'autres endroits sur le territoire. Me Beaudoin mentionne que les gens peuvent mandater un expert afin de déterminer si la source qui alimentent les puits privés est suffisante. Du côté municipal, la Municipalité souhaite faire préparer des plans et devis afin de desservir le noyau urbain du côté EST de la route 116. Ainsi, lorsqu'un programme de subvention sera disponible pour prolonger le réseau municipal d'aqueduc, les documents nécessaires seront prêts. Me Beaudoin mentionne aussi qu'un nouvel employé sera en fonction en 2022 et sera responsable d'une partie du volet environnement (gestion des débordements des puits privés, capsules d'information dans le bulletin municipal pour sensibiliser les citoyens à l'économie d'eau potable, etc.)

Ensuite, un autre citoyen désirait savoir s'il était possible que la municipalité adopte un programme de subvention lorsque les citoyens procèdent à l'achat d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Me Beaudoin précise que le conseil analysera cette demande dans le cadre de la préparation budgétaire avec les membres du conseil.

La troisième demande concerne de l'ajout de signalisation dans le 7e Rang. Toutefois, Me Beaudoin mentionne que l'accès problématique de cette résidence n'est pas l'accès officiel sur lequel le permis de construire a été délivré. Il est donc conseillé au résidant d'utiliser la servitude officielle pour entrer et sortir de sa propriété afin d'avoir un accès sécuritaire.

Finalement, Me Beaudoin fait un résumé détaillé des changements de fréquences des collectes des matières résiduelles.

2022-01-992

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.